



15ème législature

Question N° : 17247	De Mme Céline Calvez (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > égalité des sexes et parité	Tête d'analyse > Femmes et sciences : familiarisation des jeunes filles au numérique	Analyse > Femmes et sciences : familiarisation des jeunes filles au numérique.
Question publiée au JO le : 26/02/2019 Réponse publiée au JO le : 21/01/2020 page : 425 Date de changement d'attribution : 05/03/2019		

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur la question de la promotion de l'égalité homme-femme dans l'orientation des élèves. Le 31 mai 2018, Mme la députée et M. le député Stéphane Viry ont rendu un rapport relatif à la place des femmes dans le domaine scientifique intitulé « Femmes et sciences : l'urgence d'actions pour l'égalité réelle ». Ces travaux ont montré que les femmes occupent une place encore trop réduite dans les sciences dites « dures » et que malgré certaines avancées, la situation n'évolue que très lentement, voire présente parfois un certain recul. Ce déséquilibre se retrouve dès le choix des options en fin de *cursus* scolaire et jusqu'à la vie professionnelle. 23 recommandations sont formulées dans ce rapport. La neuvième d'entre elles est d'expérimenter les formations numériques auprès des jeunes filles engagées dans les spécialités de service au sein de la voie professionnelle et technologique. Le choix des orientations des élèves apparaît comme très nettement lié au sexe et aux qualités que l'on attribue respectivement aux filles et aux garçons. Il est essentiel de compenser ces idées reçues. C'est pourquoi, elle lui demande si de telles expérimentations de formations numériques sont ou vont être mises en place auprès des filles engagées dans des spécialités de service au sein de la voie professionnelle et technologique.

Texte de la réponse

La progression des filles dans les filières scientifiques et techniques, notamment dans les secteurs d'avenir comme le numérique, répond à un enjeu à la fois individuel et sociétal. En effet, les différences d'orientation entre filles et garçons ont des conséquences ultérieures sur leur insertion dans l'emploi, sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes. Or ce sont davantage des inégalités d'orientation que de réussite qui engendrent des inégalités de carrière entre les sexes. En effet, à l'école et au collège, filles et garçons ont des résultats identiques en mathématiques et dans les matières scientifiques et technologiques. C'est plus tard au cours de la scolarité, au moment de faire des choix d'options, de section, que les différences apparaissent. Au lycée, par exemple, les filles représentaient jusqu'alors moins de 10 % des élèves des spécialités liées à l'informatique. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est donc engagé dans une politique de promotion des compétences numériques et des filières scientifiques auprès des filles et mobilise pour cela de nouveaux leviers, qui

viennent s'ajouter à la formation des personnels, à la mise à disposition de ressources, à la promotion d'actions éducatives, etc. Tout d'abord, afin de renforcer sa connaissance des parcours scolaires, des choix d'orientation et de leur dimension sexuée, le ministère participe au comité de suivi d'une étude conduite sur trois ans par le Centre Hubertine Auclert, qui est un partenaire de longue date, sur les freins à l'orientation des lycéennes dans les filières informatiques et numériques. Les résultats de cette enquête offriront un appui permettant d'agir plus efficacement sur les déterminants des choix d'orientation dans les formations numériques. Par ailleurs, la réforme du lycée général et technologique et la rénovation de la voie professionnelle intègrent à la fois cet enjeu de mixité des filières et la nécessité d'un développement global des compétences numériques. Ainsi, la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat à l'horizon 2021 élargit le nombre de séries technologiques bénéficiant d'un enseignement numérique, selon leurs domaines spécifiques. C'est le cas dans les séries technologiques du secteur tertiaire qui comprennent une majorité d'élèves du sexe féminin : 87 % en série sciences et technologies sanitaires et sociales (ST2S), 55 % en série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et 51 % en série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Ainsi, comme l'ensemble des élèves de ces séries, les jeunes filles sont formées au numérique : - dans la série ST2S, les élèves suivent un enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales dont le nouveau programme mettra l'accent sur l'utilisation de l'outil numérique ; - dans la série STHR, l'enseignement d'économie gestion hôtelière amène les élèves à analyser comment l'usage des technologies touche les composantes du système de service, en prenant appui sur des outils nomades permettant la consultation et le suivi d'applications numériques mises en œuvre par les entreprises hôtelières ; - dans la série STMG, le nouveau programme de sciences de gestion et numérique tirera le meilleur profit des pratiques pédagogiques qui simulent la production d'information, la prise de décision, la communication et la coordination, et mobilisent des outils numériques tels que les progiciels de gestion intégrés, les jeux sérieux de gestion, le tableau et les environnements de travaux collaboratifs. Dès lors, l'ensemble des séries technologiques forment les jeunes filles au numérique, y compris celles historiquement à majorité féminine. Parallèlement, la transformation de la voie professionnelle prévoit que l'ensemble des formations professionnelles forment les élèves au numérique. Le vademécum intitulé « Renforcer les usages du numérique » démontre le caractère transversal de la réflexion sur les usages du numérique au service de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle. Enfin, dans le cadre général de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » du programme d'investissements d'avenir, l'expérimentation ProFan se donne pour ambition de promouvoir et de qualifier de nouveaux contextes d'apprentissage et d'enseignement, afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles pour répondre aux exigences des métiers du futur. Les établissements expérimentateurs concernés proposent les filières de la métallurgie, commercialisation et distribution, et le secteur sanitaire et social, médico-social. Or, les deux filières du secteur tertiaire comprennent une majorité de filles : leur part dans les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales représente 90,9 % ; dans le commerce et la vente, elle est de plus de 52 %.